



Zoom sur...

Vérifiez votre traçabilité

1/Vérifiez si vous n'avez pas oublié de saisies, 2 possibilités :

De manière tabulaire : **INTERVENTIONS-> CONSULTATION MODIFICATION**

- Dans le bandeau gris, cliquez sur la colonne Culture pour les classer par ordre alphabétique
- Vérifiez ensuite la complétude de vos interventions dans la partie de droite, en étant vigilant sur la chronologie des dates et les quantités par ha (notamment au niveau des unités : kg, t, l, m³ ...)
- Possibilité de rajouter une intervention oubliée sur une parcelle en cliquant sur
- Possibilité de modifier ou de supprimer une intervention en cliquant sur

Ou par la cartographie : **CARTE -> MONITORING** (uniquement disponible en Midi-Pyrénées pour les abonnés « Performance » et en Languedoc Roussillon pour les abonnés avec option « marges »)

Récoltes

- Nb récoltes: 1 récolte (jaune), 3 récoltes ou plus (vert)
- Date récolte: Récolte possible (vert)

Fertilisations

- Calcul dose N (rouge), Pas de calcul N (gris)

Traitements Phytos

- Herbicides: 1 traitement (jaune), 2 traitements (orange), 3 traitements ou plus (rouge), Pas d'herbicide (gris)
- Fongicides: 1 traitement (jaune)



2/Vérifiez le respect des AMM : **INTERVENTIONS -> VERIFICATION REGISTRE PHYTOS**

- Ce contrôle permet de vérifier l'homologation des produits utilisés, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) et délais de ré-entrée au champ (DRE).
- Cocher en plus « les récoltes » puis **Vérifier**
- Détail de l'anomalie en glissant la souris sur le pictogramme de l'anomalie Un produit phytosanitaire a été appliqué pendant la période d'intervention
- Possibilité de modifier une intervention en cliquant sur
- Réglementairement / conditionnalité phyto, la date de récolte doit être complétée pour toutes les parcelles qui ont été traitées au moins une fois sur la campagne.

3/Vérifiez l'équilibre de la fertilisation : **INTERVENTIONS -> CAHIER D EPANDAGE**

2 Points de contrôles (surtout pour les parcelles en Zone Vulnérable) :

- Vérifier les dates d'épandage des effluents organiques et minéraux, en cliquant sur **Vérifier les dates d'épandages**

Le nombre d'apports à vérifier apparaît, vérifiez les dates en cliquant sur

Vérification des dates d'épandage

- 1 apport à vérifier.

OK

L'apport à vérifier est identifié avec une pastille de couleur. En passant dessus avec la souris vous accédez aux informations d'épandage, en cliquant sur la pastille, vous téléchargez le calendrier d'épandage réglementaire.

Icon	Produit	Date	Dose	Quantité	Unité
	Fumier lièvre ...	01/12/2017	12.01	10.408 t	6
	09-23-30	18/04/2018	12.01	197.5825...	18
	Urée 46	19/04/2018	12.01	79.1007 Kg	36
	Urée 46	04/04/2018	10.29	100 Kg	46
	Urée 46	04/04/2018	10.05	100 Kg	46

En Zone Vulnérable : Epandage de fumier non compact pailleux interdit du 1er juillet au 15 janvier, autorisé si présence d'une CIPAN ou d'une culture dérobée dans la limite de 70kg/ha d'azote efficace dans la période allant de 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la dérobée jusqu'à 20 jours avant la destruction du couvert. - Cliquez sur la pastille pour plus d'information.

- Comparez l'apport d'azote réalisé par rapport à la dose prévisionnelle inscrite dans le PPF. Pour cela, vérifiez que la colonne « N à apporter » est égale à 0 ou positive.

94 parcelles - 383,22 ha													
N° Ilot	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultiv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engrais	Date	Surf trav	Qté engrais /ha	N dispo /ha
1	1	loubère	tournesol	blé tendre hiver	24.63	20	60	0	Urée 46	18/04/2018	24.63	91.2366 Kg	42
									09-23-30	18/04/2018	24.63	197.5825...	18



Les nouveautés ...

Trois nouvelles éditions (dans le module Impressions)

- Cumul de Cuivre :

Accueil Interventions **Phyto**

Milésime : 2017

CUMUL DE CUIVRE

Exploitation : SCA MARCEL
SIRET : 1111111111035
Parcelle : 11111030
Commune : FLORENSAC

Lot	Nom de la parcelle	Culture	Variété	Surface en ha	Dosage de cuivre (g/ha) /Phyto	Quantité de cuivre (g/ha) /Fert	Cuivre total en g	Cuivre en g/ha
17	parcelle n°10	vigne vignère récolte en 2017	Cremache N	1.4	2940.0		4116.0	2940.0
17	test 1	vigne vignère récolte en 2017	Cremache N	0.905	2733.4		2468.4	2733.4
17	TEST	vigne vignère récolte en 2017	Cremache N	2.04	2940.0		5997.6	2940.0
TOTAL				4.365	8613.4		12621.6	

Cette synthèse prend en compte les cumuls de cuivre pour les interventions phytosanitaires ainsi que les engrais contenant du cuivre

- Cumul des Matières Actives :

Accueil **Certifications**

Milésime 2017

Cumul des matières actives

Exploitation : SCA MARCEL
Commune : FLORENSAC
N° Siret : 1111111111035
Parcelle : 11111030

1020001 CARIGNAN LONG - 0.69 ha

Catégorie	Matière active	g/ha	Nombre de passages	Produits commerciaux
Adjuvants	Polymère d'ammine gras	500	1	FACTO
	Polysorbate 20	500	1	FACTO
	Total Adjuvants	1000		

Cette édition fait la synthèse par parcelles des matières actives par produits et par famille de produits.

- Local Phyto :

Accueil **Certifications** Terravitis

Cette édition recense l'ensemble des produits phytosanitaires paramétrés dans votre dossier sur la campagne en cours, ainsi que les informations d'homologation du produit (matière active, concentration, phrase de risque, ZNT, DRE, DAR, date de fin d'utilisation....)

C'est le moment de ...

Préparer votre assolement 2019 : Passage de campagne

- **pensez à cocher les parcelles dont vous souhaitez conserver la culture sur 2019** (prairies, vignes, vergers...) dans la page d'information parcellaire
- dans exploitation, **cliquez sur passage de campagne** pour ouvrir la récolte 2019

Le détail de la procédure du passage de campagne est accessible depuis la page d'accueil de Mes Parcelles.

PAC 2019 diversité d'assolement et SIE : Pensez-y dès maintenant !

- Vous avez plus de 10ha de terres arables, votre assolement comporte moins de 75 % d'herbe ? Hors cas dérogatoire, **vous devez respecter les critères de diversité de l'assolement.**
- Vous avez plus de 15 ha de surface arable et votre assolement comporte moins de 75 % d'herbe ? Hors cas dérogatoire, **vous devez respecter les critères de SIE.**
- *Pour plus de renseignement, contactez votre conseiller à la Chambre d'Agriculture*

Contactez la hotline Mes Parcelles au 05.67.92.04.04
ou votre conseiller par mail : mesparcelles@lot.chambagri.fr